

II. Fonctions principales

En tant qu'organisation d'Etats-nations souverains, l'ONU doit compter essentiellement sur la force de l'exhortation, de la persuasion morale, de la coopération internationale et de la diplomatie multilatérale pour réaliser les objectifs de sa Charte. Son comportement et son évolution sont le reflet du comportement et de l'évolution collectifs des Etats tels qu'ils sont, et non tels que nous les voudrions. Elle a connu les succès les plus durables lorsque ses membres ont été disposés à amplifier ses ressources pour donner un sens aux aspirations communes de l'humanité; elle a essuyé les échecs les plus cuisants lorsqu'ils ont donné la priorité à la poursuite égoïste de leurs intérêts nationaux plutôt qu'aux objectifs de la Charte. Une responsabilité particulière incombe à cet égard aux membres permanents du Conseil de sécurité, dont le statut est protégé par la Charte puisqu'ils ont le droit d'opposer leur veto à sa modification.

Le succès avec lequel les nations du tiers monde sont parvenues récemment à faire connaître leurs aspirations par l'entremise des Nations Unies a quelque peu éclipsé les activités traditionnelles, quoique non négligeables, de l'Organisation. Néanmoins, on ne saurait faire une juste évaluation de l'utilité des Nations Unies pour la communauté mondiale, et en particulier pour l'Occident, sans attacher à ces activités la même importance qu'aux tensions qui perturbent actuellement l'Organisation.

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Les dispositions de la Charte sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales reposent sur l'hypothèse que les grandes puissances collaborent à cette fin, allant au besoin jusqu'à recourir à la force collective ou à menacer de l'employer. Comme chacun sait, les rivalités entre les grandes puissances, notamment les Etats-Unis et l'URSS, ont fait échec à cette collaboration. Sauf en ce qui concerne la Corée (1950), les Nations Unies n'ont donc jamais réussi collectivement à faire respecter la paix. Malgré tout, dans la mesure où elles sont parvenues à réprimer des conflits régionaux, entre autres par leurs activités de maintien de la paix, elles ont depuis 1945 contribué à empêcher que n'éclatent des guerres à grande échelle.

Le maintien de la paix consiste à interposer des forces ou des observateurs impartiaux entre les parties d'un conflit, avec l'autorisation de la communauté internationale et le consentement des intéressés. Il vise à aider les parties en cause à se retirer du conflit lorsqu'elles sont disposées à reconnaître qu'il y va de leur intérêt et à créer un climat de sécurité dans lequel elles peuvent régler leurs désaccords par voie de négociation. Les activités de maintien de la paix peuvent prendre des formes très diverses: de simples missions sans armes peuvent être